



Information Presse
Octobre 2017

A Berre Les Alpes, l'union fait la force pour lutter contre les termites et préserver le patrimoine de ce village fortifié



Perchée à 700 m d'altitude, la commune de Berre Les Alpes (06) et ses 1.300 habitants dominent tout l'arrière pays niçois jusqu'à la mer. Construit sur un piton rocheux, le village avec ses ruelles pittoresques et les vestiges de son château médiéval sont situés dans une zone estimée à faible risque d'infestation de termites.

Pourtant, lors de travaux de rénovation dans leur appartement au cœur du village, une famille berroise découvre la présence d'insectes dans sa cave mais aussi dans celle des voisins. Immédiatement, le maire prend un arrêté municipal de lutte et recherche. Dans une démarche sociétale courageuse, soutenue par l'ensemble des habitants, il engage une politique de lutte globale contre les termites.

► Un fléau détecté dans les 3/4 du village

Passée l'inquiétude après le premier signalement termites en mairie, la commune dédie une équipe du Conseil Municipal à cette mission et s'entoure de l'expertise de l'entreprise Boissur certifiée CTB-A+. L'objectif est de réaliser rapidement un diagnostic précis à proximité du foyer déclaré afin de délimiter une zone de lutte et d'inscrire l'état parasitaire du village en préfecture, conformément à la loi.

170
PROFESSIONNELS

Un réseau
d'entreprises
certifiées



PROTECTION DES BOIS

PRÉSERVER ►

TRAITER ►

EMBELLIR ►



Des services garantis,
du devis à la livraison

www.ctbaplus.fr

Certification de services délivrée par





Courant avril 2016, l'entreprise certifiée CTB-A+ effectue ses premières visites de diagnostic dans les caves et propriétés à proximité de la zone connue, au cœur du vieux village fortifié. Situés à des points éloignés, 7 nouveaux foyers infestés de termites sont détectés dont 3 sont particulièrement actifs. La mairie procède alors à un rappel des mesures obligatoires et des conduites à tenir auprès des villageois concernés : incinération des bois et matières infestés sur place, débarrasage des caves de tout matériau à base de cellulose dans des containers mis à disposition, ventilation des caves...

Face à l'ampleur de l'invasion, au risque de propagation du fléau dans tout le village et au coût financier du traitement initial annoncé par l'entreprise certifiée CTB-A+, la mairie décide d'organiser une réunion publique en juillet 2016 et de créer un comité de quartier pour informer et convaincre les habitants les plus réticents. Une 2ème vague d'investigation est également menée dans la partie Est du village. Le diagnostic est sans appel : 4 nouveaux foyers infestés sont découverts, le périmètre de lutte est agrandi. Ce sont les 3/4 du village de Berre Les Alpes qui est déclaré zone termitée.



► La lutte collective, clé de la réussite

Compte tenu de l'architecture particulière de Berre Les Alpes où les habitations, dont certaines datent du XII-XIIIème Siècle, sont bâties sur des caves creusées dans le rocher et imbriquées les unes dans les autres, un traitement curatif individuel aurait été voué à l'échec. Sauvegarder le patrimoine berrois passe donc par un plan de lutte collective contre les termites estimé à un montant de 100.000 euros sur 5 ans. L'implication de tous les villageois est indispensable à cette réussite.



A l'issue de la réunion publique, grâce à la pédagogie de la mairie soutenue par la marque CTB-A+ dans sa démarche, les 250 foyers vivant dans la zone infestée acceptent sans exception de participer financièrement, même si certains ne sont pas encore envahis par les termites. Propriétaire de certains biens communaux, la mairie s'engage également à hauteur de 10.000 euros. Même l'entreprise certifiée CTB-A+ accepte de lisser ses paiements sur 5 ans.



Cette solidarité exceptionnelle pour venir à bout de ce fléau permet, en divisant le devis global par le nombre de foyers vivant dans la zone concernée, de ramener le coût par famille à 100 euros par an pour traiter les 4.000 m² de zone infestée. L'opération revient donc à 500 euros par famille au lieu de 4.000 euros initialement estimé dans le cadre d'un traitement individuel pour une seule habitation. A Berre Les Alpes, la chasse aux termites est officiellement déclarée !

► Un détermitage long mais efficace

L'adhésion de tous les berrois au projet de décontamination collective permet à l'entreprise certifiée CTB-A+ de poser les premiers pièges/appâts de septembre 2016 à fin janvier 2017. En 6 jours, pas moins de 150 stations ont été installées tous les 3 à 7 mètres en périphérie de la zone contaminée, dans les caves, les jardins extérieurs et les rues concernés ainsi que sur les points de passage des termites.

Placées dans le sol, les stations contiennent dans un premier temps du bois qui va permettre la détection des termites ouvriers en quête de nourriture pour le reste de la colonie. Une fois les connexions établies, les morceaux de bois sont remplacés par de la pâte de cellulose contenant 0,5 % de matière active. Les termites se nourrissant entre eux, les ouvriers ingèrent la formulation insecticide et contaminent ainsi le reste de la colonie qui sera détruite par trophallaxie lors de leur prochaine mue.

Ce traitement curatif par piège présente l'avantage d'éliminer totalement les colonies de termites dans le périmètre concerné.



A ce jour, sur les 66 foyers diagnostiqués termités à Berre Les Alpes, 19 connexions ont été référencées. Ce travail de longue haleine nécessite l'intervention de l'entreprise certifiée CTB-A+ tous les 2 mois pendant 2 ans pour contrôler les pièges et alimenter les colonies en formulation insecticide jusqu'à élimination totale.

Au terme de l'éradication, le village fortifié de Berre Les Alpes sera enfin sauvé et bénéficiera d'une étroite surveillance pendant 3 ans pour éviter toute résurgence.



La certification de services CTB-A+ en bref

La marque CTB-A+ est **la seule certification de services du domaine des traitements préventifs et curatifs des bois et du bâti**.

La déontologie commerciale, la pertinence des propositions et la conformité des chantiers des entreprises titulaires de cette marque sont contrôlés et attestés par l'Institut technologique FCBA (organisme certificateur) lors d'audits techniques de chantiers réguliers.

Bien plus qu'une simple qualification d'entreprise, CTB-A+ permet au maître d'ouvrage, public ou privé, de bénéficier :

- de l'intervention d'entreprises compétentes et dûment assurées pour ce type de prestation,
- de la mise en œuvre de référentiels techniques validés et reconnus par la Répression des Fraudes et les prescripteurs (architectes, bureaux de contrôle...).

Autant de garanties, gages de qualité et de sécurité au service de la pérennité du patrimoine, qu'il soit privé ou public.

La certification CTB-A+ en chiffres

- 55 ans d'expérience
- 125 entreprises titulaires de la certification CTB-A+
- forte implantation sur la France et les DOM : 170 sites certifiés
- 20.000 chantiers sous certification réalisés par an
- 2.000 chantiers contrôlés par an par l'Institut Technologique FCBA, organisme certificateur



La certification de services CTB-A+, du domaine des traitements préventifs et curatifs des bois et du bâti, est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00



andré sudrie
relations presse

63 rue Rambuteau 75004 Paris
Tél : 01 42 78 22 22 • Fax : 01 42 78 57 20
Web : www.andresudrie.com